

leader mondial de
l'ingénierie, des



TECHNIP-COFLEXIP

technologies, de la
réalisation de projets
pétroliers, gaziers,
pétrochimiques
et industriels

Complément d'information au document de référence enregistré par la
Commission des Opérations de Bourse sous le numéro R. 02-103

RAPPORT ANNUEL 2001

En application de l'article 5-4 du règlement n°98-01 et dans la perspective de l'assemblée générale de ses actionnaires prévue pour le 13 juin 2002, Technip-Coflexip a souhaité procéder à l'actualisation de son document de référence concernant ses prévisions de résultats pour l'exercice 2002. Cette actualisation fait suite à la publication du chiffre d'affaires du Groupe pour le premier trimestre 2002, qui a fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 22 mai 2002.

L'actualisation du document de référence porte sur les points suivants :

- En page 4 du rapport sur l'exercice 2001, les prévisions concernant la branche Offshore pour l'exercice 2002 en termes de croissance du chiffre d'affaires (10%), de marge opérationnelle (entre 12% et 14%) et de contribution à l'Ebitda du Groupe (pour plus des deux tiers) ont été précisés.

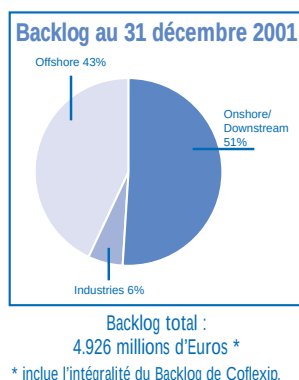
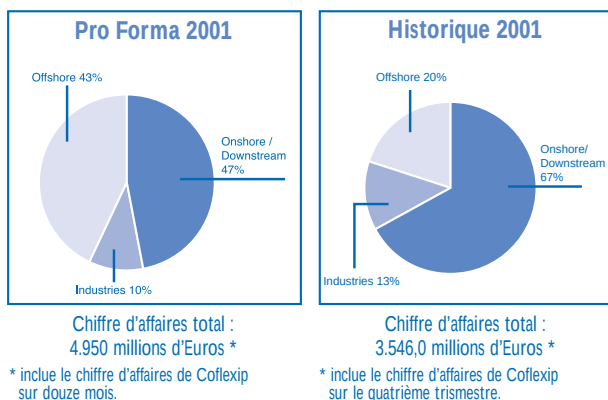
- En page 4 du rapport sur l'exercice 2001, les prévisions pour 2002 relatives au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle des branches Onshore/Downstream et Industries ont été insérées dans le document.

- En page 29 du rapport sur l'exercice 2001, l'annonce de la cession de la participation de Technip-Coflexip dans Ipedex figure désormais à la fin de la section 1.2 relative à l'information récente sur l'activité de Technip-Coflexip.

- En page 29 du rapport sur l'exercice 2001, les prévisions de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel du Groupe pour l'exercice 2002 ont été actualisées.

Les pages modifiées du document de référence sont présentées ci-après.

Technip-Coflexip a développé ses activités dans trois principaux secteurs industriels (Offshore, Onshore/Downstream, Industries). La part de chacune de ces activités dans le chiffre d'affaires de l'exercice 2001 et le backlog (part restant à réaliser des contrats en cours) au 31 décembre 2001 est la suivante :



Offshore : un chiffre d'affaires net de 722 millions d'euros en 2001 (2.126 millions d'euros sur une base pro forma)

Technip-Coflexip fournit une gamme de services intégrés de conception, d'ingénierie, de fabrication et de construction, à travers notamment des plates-formes de surface, des systèmes de conduites sous-marines, des flexibles et des ombilicaux. Technip-Coflexip assure également la gestion de projets et la réalisation d'opérations de maintenance. Sa vaste gamme d'offres de services lui permet d'entreprendre à une échelle internationale des projets de développement de champs offshore de plus grande envergure à partir d'une base intégrée au niveau mondial. Technip-Coflexip est également présent dans l'ingénierie et la construction de supports flottants de production pour les développements offshore, y compris les appareils de forage et les unités de stockage. Technip-Coflexip est l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie et de l'installation de systèmes de conduites sous-marines constitués de flexibles rigides ou de flexibles dynamiques (risers)⁽¹⁾, et de conduites qui transportent le pétrole brut et/ou le gaz du fond de la mer à la surface. Dans le cadre de ces activités, Technip-Coflexip inspecte, assure la maintenance et répare les conduites et les équipements sous-marins. Compte tenu des volumes réalisés au cours de l'exercice 2001 sur une base pro forma, Technip-Coflexip est également un leader mondial en matière de conception et de fabrication de conduites flexibles utilisées pour les développements offshore ainsi que des ombilicaux de contrôle de têtes de puits offshore. Compte tenu de la croissance attendue des investissements offshore dans le domaine du gaz et du pétrole qui, selon Technip-Coflexip, devrait à l'avenir se situer, en moyenne,

autour de 15% par an, le Groupe estime que la croissance du chiffre d'affaires dans la branche Offshore pourrait atteindre 10% et que la marge opérationnelle pourrait représenter entre 12% et 14%. La branche Offshore devrait ainsi contribuer en 2002 pour près de 50% au chiffre d'affaires consolidé du Groupe (contre 43% du chiffre d'affaires du Groupe en 2001 sur une base pro forma, soit 2.126 millions d'euros) et pour plus des deux tiers de l'EBITDA du Groupe.

Onshore/Downstream : un chiffre d'affaires net de 2.352 millions d'euros en 2001

Depuis sa création en 1958, Technip-Coflexip a participé à plus de 500 projets Onshore/Downstream dans le monde. Le Groupe a notamment conçu et construit 197 raffineries pour les sociétés pétrolières nationales et les plus grandes sociétés pétrolières privées et a effectué plusieurs travaux de modernisation d'usines existantes. L'ensemble de ces travaux représente au total plus de 600 unités de raffinage individuelles et plus de 100 unités de traitement du gaz, comprenant en particulier le plus grand complexe mondial de récupération d'acide sulfurique. Technip-Coflexip a, en outre, construit 9 complexes pétrochimiques intégrés et plus de 330 unités de produits chimiques de base et dérivés ainsi que plus de 200 unités de production d'engrais.

Industries : un chiffre d'affaires net de 472 millions d'euros en 2001

Technip-Coflexip propose ses services en matière de gestion de projets et d'ingénierie à un large éventail de clients présents dans l'industrie des hydrocarbures. Parmi les projets réalisés par Technip-Coflexip figurent notamment plus de 160 installations d'usines pharmaceutiques, 70 cimenteries, 60 centrales électriques, des centres de recherche industrielle, des parcs de bureaux, des usines de traitement agro-alimentaire, des parcs de loisirs à thème et des centres de traitement informatique. Grâce à son expérience en termes d'ingénierie et de projets clés en main, Technip-Coflexip estime que la Branche Industries devrait représenter 15% de son chiffre d'affaires en 2007 contre 10% environ en 2001 sur une base proforma soit 472 millions d'euros.

Les années 2000 et 2001 ont été marquées par l'achèvement des grands contrats obtenus dans les années 1997-1998, notamment : Midor en Egypte ; Sincor au Venezuela ; et OGD II à Abu Dhabi. En revanche, aucun contrat de taille significative n'était proche de son achèvement au premier trimestre 2002. Pour l'ensemble de l'année 2002, le chiffre d'affaires des branches Onshore/Downstream et Industries considérées globalement pourrait connaître un tassement de l'ordre de 10% en raison du ralentissement des prises de commandes observé au cours des deux années précédentes, cependant que la plupart des grands contrats en cours seront encore éloignés de leurs dates d'achèvement. En conséquence, la marge opérationnelle des branches Onshore/Downstream et Industries pourrait s'établir dans un palier de 4% à 5% contre 6% à 7% en 2000 et 2001. A plus long terme, l'accélération des prises de commandes enregistrée depuis l'automne dernier d'une part, la venue à maturité de plusieurs grands projets d'autre part, devraient se traduire par une reprise sensible de l'activité et des marges en 2003 et 2004.

La stratégie de Technip-Coflexip relativement à chacune de ses trois branches d'activité peut être résumée de la façon suivante :

- Une répartition 50/50 de son chiffre d'affaires consolidé entre la branche Offshore et les autres branches d'activité du Groupe ;
- Le maintien d'une politique d'investissements en ligne avec les objectifs du Groupe ;
- Se concentrer sur les projets liés au gaz, tout particulièrement au Moyen-Orient ;
- Accroître le chiffre d'affaires en provenance de la branche Industries avec comme objectif une part pour cette branche d'environ 15% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

⁽¹⁾ Il s'agit de tubes reliant le fond à la surface dans un forage sous-marin.

Renseignements de caractère général

Contrat pour un complexe géant d'ammoniac/urée en Oman

Technip-Coflexip a annoncé au mois d'avril 2002, l'attribution, dans le cadre d'une joint venture 50/50 avec Snamprogetti, par la société Oman-India Fertilizer Company (OMIFCO), d'un contrat clé en main à prix fixe d'environ 770 millions de US\$ pour la conception et la réalisation d'un complexe d'engrais en Oman.

Ce complexe comprendra deux unités d'ammoniac d'une capacité de 1750 tonnes/jour chacune, deux unités d'urée de 2350 tonnes/jour chacune ainsi que deux unités de granulation. Le complexe de Sour constituera le plus grand complexe d'engrais au monde construit en une seule étape.

Les travaux seront réalisés dans un délai de 35 mois à compter de la mise en vigueur du contrat.

Projet de fusion entre Technip-Coflexip et Isis

Technip-Coflexip et ISIS ont annoncé dans un communiqué conjoint en date du 16 avril 2002, la décision de soumettre aux assemblées générales de leurs actionnaires la fusion absorption d'ISIS par Technip-Coflexip.

Il est rappelé que Technip-Coflexip détient, à l'issue de l'offre publique sur Isis, 99,05% du capital et des droits de vote de celle-ci. Isis détient 6,9% du capital de Technip-Coflexip.

La fusion envisagée procède donc de la nécessité de mettre un terme à cette participation croisée. En outre, elle a également pour objet d'assurer une meilleure efficacité économique et financière, du fait des synergies résultant de la simplification et de la rationalisation des structures, et de la réduction des coûts de gestion administrative.

La fusion permettra aux actionnaires d'Isis d'obtenir une plus grande liquidité pour leurs titres.

La parité de fusion retenue est de 11 actions Technip-Coflexip pour 10 actions Isis. Cette parité est identique à celle qui avait été retenue pour l'offre publique décrite ci-dessus. L'augmentation de capital correspondante de Technip-Coflexip conduira à l'émission de 48.565 actions nouvelles rémunérant l'apport des seuls actionnaires minoritaires d'Isis.

La participation de 6,9% que Technip-Coflexip détiendra sur elle-même à l'issue de l'opération de fusion sera annulée dans le cadre d'une réduction de capital portant sur 1.847.376 actions. A l'issue de ces opérations, le nombre d'actions Technip-Coflexip sera ramené (sur la base du nombre d'actions au 31 mars 2002 et en tenant compte de la création de 48.565 actions précitées), de 26.736.698 d'actions à 24.937.887 d'actions.

La fusion sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale d'Isis qui se tiendra le 13 juin 2002 et de celle de Technip-Coflexip qui se tiendra le 13 juin 2002 sur première convocation et le 20 juin 2002 sur deuxième convocation.

Technip-Coflexip cède sa participation de 46% au capital d'Ipedex

Les trois actionnaires d'IPEDEX (TECHNIP-COFLEXIP 46%, IFP par l'intermédiaire de CPX Holding 46% et TOTALFINAELF 8%), ont conclu avec le Management d'IPEDEX, un protocole selon lequel, sous réserve de certaines conditions suspensives, ils céderaient 100% des actions d'IPEDEX à un holding de rachat dont le Management détiendrait la majorité.

Le Management d'IPEDEX est parvenu dans les délais prévus à boucler son financement. Les conditions suspensives étant ainsi levées, la cession effective interviendra dans les prochaines semaines.

Le prix de cession a été fixé, sur la base de l'attestation d'équité établie l'été dernier dans le cadre de l'OPE de TECHNIP sur ISIS. Il ressort, pour les 46% détenus par TECHNIP-COFLEXIP à 6,9 M d'Euros.

La reprise par le Management est un moyen d'assurer la poursuite de la stratégie amorcée avec succès depuis trois ans avec le concours des actionnaires actuels. En effet, le développement d'IPEDEX s'oriente de plus en plus vers des contrats d'opération/maintenance, secteur en croissance du fait de la politique d'externalisation menée par les opérateurs pétroliers. En revanche, la stratégie de TECHNIP-COFLEXIP privilégie les contrats d'ingénierie et de construction clé en main correspondant aux politiques d'investissement des opérateurs pétroliers.

Il est ainsi apparu qu'une sortie du capital des actionnaires actuels serait propice au développement d'IPEDEX sur ses marchés. Toutefois, TECHNIP-COFLEXIP qui représente aujourd'hui environ 20% du chiffre d'affaires d'IPEDEX, a manifesté son intention de poursuivre des relations de travail avec cette Société dans le cadre d'un accord de coopération.

1.3 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE TECHNIP-COFLEXIP

A l'égard d'un marché très prometteur en 2002 caractérisé par de grands développements en offshore profond, des projets de gaz et de pétrochimie au Moyen-Orient, une nouvelle vague de projets GNL dans le monde ainsi que par les spécifications raffinage 2005 en Europe et aux Etats-Unis, les perspectives du groupe Technip-Coflexip sont présentées ci-après.

Compte tenu des éléments d'information dont il dispose aujourd'hui, le management de Technip-Coflexip estime que pour l'ensemble de l'année 2002, tant le chiffre d'affaires que le résultat opérationnel (EBITDA) consolidés du Groupe devraient s'établir à des niveaux très voisins de ceux enregistrés sur une base proforma, en 2001 et qui étaient les suivants :

- chiffre d'affaires 2001 proforma : 4 950 millions d'euros
- résultat opérationnel avant amortissements 2001 proforma : 450 millions d'euros.

Le Groupe estime être bien équipé pour tirer le meilleur parti du développement des investissements pétroliers et gaziers.

Les priorités de Technip-Coflexip, en 2002, consisteront à :

- intégrer les équipes au sein de la branche Offshore et au sein du Groupe ;
- développer les synergies attendues ("global procurement", rationalisation des actifs, réduction des coûts) ;
- remporter au moins un grand contrat de développement en mer profonde en Afrique de l'Ouest ;
- remporter au moins un grand contrat dans le domaine du gaz naturel liquéfié.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée sur la réalisation de ces objectifs. De nombreux facteurs, y compris les conditions de marché, l'évolution du prix des hydrocarbures et les facteurs concurrentiels pourront remettre en cause ces objectifs ainsi que les autres prévisions contenues dans le présent rapport.

II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP ET SON CAPITAL

2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP

2.1.1 Dénomination sociale, siège social

En vertu de la deuxième résolution de l'assemblée générale mixte du 24 août 2001, la dénomination sociale "TECHNIP" a été remplacée le 11 octobre 2001 par "TECHNIP-COFLEXIP".

2.1.2 Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par la législation française, notamment par les dispositions du Livre II du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Le changement du mode d'administration de la société pour adopter la forme à Directoire et Conseil de surveillance a été décidé par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 13 décembre 2001 à l'issue des offres publiques sur les sociétés ISIS et COFLEXIP.

2.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 21 avril 1958 pour une durée de 99 ans. La date d'expiration est fixée au 20 avril 2057.

4.4 CALENDRIER INDICATIF DES DATES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le calendrier des dates de publication des informations financières de TECHNIP-COFLEXIP présenté ci-dessous est donné à titre indicatif. Il pourrait faire l'objet de certaines modifications.

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2002 : 15 mai 2002

Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2002 : 4 septembre 2002

Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2002 : 15 novembre 2002

Chiffre d'affaires 4^{ème} trimestre 2002 : 15 février 2003

Etats financiers consolidés intérimaires au 30 juin 2002 : 4 septembre 2002

Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2002 : mars 2003

V. RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT ET RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

5.1 RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

Daniel Valot, Président du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP

5.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

"A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TECHNIP-COFLEXIP et de ses filiales ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Daniel VALOT
Président du Directoire
Paris, le 27 mai 2002

5.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

5.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Barbier Frinault & Autres, représenté par René Proglio
41, rue Ybry - 92567 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 1986 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Claude Charron, 2, place de la Gare - 95210 Saint-Gratien.

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

5.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Gilles Puissochet - 41, rue Ybry - 92567 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Laurent Levesque - 66, rue Caumartin - 75009 Paris

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

5.3.3 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TECHNIP-COFLEXIP (anciennement TECHNIP) et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives à la société TECHNIP-COFLEXIP portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document actualisé.

Ce document correspond au document de référence précédemment enregistré en date du 13 mai 2002, actualisé de nouvelles données prévisionnelles considérant l'évolution de l'activité au cours des premiers mois de 2002 ainsi que de l'annonce de la cession de la participation de TECHNIP-COFLEXIP dans Ipedex.

Ce document de référence actualisé a été établi sous la responsabilité du Président du directoire de la société TECHNIP-COFLEXIP. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

S'agissant des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée. Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

S'agissant des synergies estimées sur les revenus et sur les coûts suite au rapprochement projeté entre TECHNIP-COFLEXIP (anciennement TECHNIP) et COFLEXIP, celles-ci constituent des objectifs au sens des normes de la profession traduisant les effets attendus des intentions des dirigeants et d'une stratégie pouvant être ajustée en fonction des circonstances.

S'agissant des informations portant sur la situation financière et les comptes ayant fait l'objet de retraitements pro forma, nos diligences ont consisté à apprécier si les conventions retenues sont cohérentes et constituent une base raisonnable pour leur établissement, à vérifier la traduction chiffrée de ces conventions, à nous assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces informations avec celles suivies pour l'établissement des comptes historiques ayant fait l'objet d'un audit, et le cas échéant, à vérifier leur concordance avec les comptes historiques présentés dans le document. Nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Les comptes annuels et consolidés des exercices clos le 31 décembre 1999, 2000 et 2001 et arrêtés par le conseil d'administration de la société TECHNIP-COFLEXIP pour les exercices 1999 et 2000 et par le directoire de la société TECHNIP-COFLEXIP pour l'exercice 2001 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve ni observation autre que les mentions suivantes :

- concernant les comptes annuels et consolidés clos le 31 décembre 1999, mention de la reprise de la provision pour risque géopolitique dotée dans les exercices antérieurs et devenue sans objet, laquelle ne remet pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice concerné ;
- concernant les comptes annuels clos le 31 décembre 1999, mention que ces comptes ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice précédent du fait de la réorganisation structurelle intervenue au cours de cet exercice, laquelle ne remet pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes de l'exercice concerné.
- concernant les comptes annuels et consolidés clos le 31 décembre 2001, mention que ces comptes ne sont pas directement comparables avec ceux des exercices précédents en raison des mouvements significatifs dans le périmètre de consolidation résultant de la prise de contrôle de Coflexip sur l'exercice, cette mention ne remettant pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes de l'exercice concerné.
- concernant les comptes consolidés clos le 31 décembre 2001, mention que les comptes de résultat consolidés présentés adoptent une présentation des charges d'exploitation par destination afin de se conformer à la pratique internationale, cette mention ne remettant pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes de l'exercice concerné.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le présent document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 27 mai 2002

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
René PROGLIO

Claude CHARRON

TABLE DE CORRESPONDANCE

Le tableau de correspondance, ci-dessous, renvoie aux rubriques de l'instruction d'application du règlement COB n° 98-01.

Sections Rubriques	Pages
1.1 Noms et fonctions des responsables du document	100
1.2 Attestation des responsables	100
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux	100
1.4 Responsable de l'information	102
3.1 Renseignements de caractère général concernant la société	29
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	31
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	32
3.4 Marché des titres de la société	38
3.5 Dividendes	38
4.1 Présentation de la société et du Groupe	3
4.2 Brevets, licences et contrats significatifs	26-28
4.3 Effectifs	24
4.4 Politique d'investissement	5
4.7 Risque de l'émetteur	19
4.7.1 Risques de marché	20
4.7.2 Risques juridiques	20
4.7.3 Risques industriels	26
4.7.4 Assurance et couverture des risques	26
5.1 Eléments significatifs des comptes sociaux	87
5.3 Comptes consolidés de la société	43
5.4 Filiales et participations	92
6.1 Administrations, Direction et Contrôle	38
6.2 Intérêt des dirigeants dans le capital	41
6.3 Schémas d'intéressement du personnel	37
7.1 Evolution récente	28
7.2 Perspectives d'avenir	29



En application de son règlement n°98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 13 mai 2002 sous le numéro R.02 - 103. Une première actualisation a été effectuée le 27 mai 2002 sous le numéro R.02 - 103 / A1. Ce document de référence est composé de deux documents : le rapport annuel et le rapport sur l'exercice. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.